

Québec, le 10 octobre 2007

Chef Georges-Ernest Grégoire
Innu Takuaiikan Uashat Mak Mani-Utenam
C.P. 8000
1089, rue De Quen
Uashat (Québec) G4R 4L9

Objet : Projet de mine de fer du Lac Bloom
Mandat d'enquête et d'audience publique

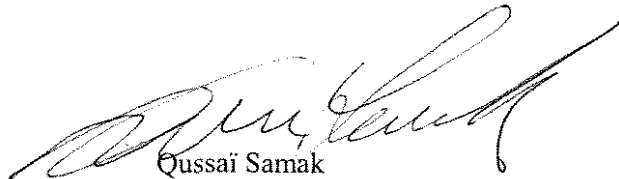
Monsieur,

Le 27 septembre dernier Consolidated Thompson Iron Mines Ltée, le promoteur du projet de mine de fer du Lac Bloom, a transmis à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'examen public de ce projet, un protocole d'entente, signé le 18 avril 2007, qui prévoit, entre autres, des sujets de négociation sur lesquels s'axeraient les pourparlers avec le promoteur quant aux avantages pour les communautés autochtones concernées pouvant découler de la réalisation éventuelle du projet.

Considérant la clause de confidentialité que contient ce protocole d'entente, dont est aussi signataire Nation Innue, représentant la Première nation innue Mushuau et la Première nation innue Sheshatshiu, toutes deux situées sur le territoire du Labrador, et le fait que son contenu comme tel n'est pas nécessaire à l'analyse de la commission, celle-ci ne rendra pas ce document public dans le cadre de ses travaux. Elle retournera donc le protocole d'entente au promoteur.

Toutefois, dans le contexte où le nouveau Conseil de bande est entré en fonction en juin dernier, soit après la signature du protocole d'entente en avril 2007, la commission apprécierait grandement connaître la position actuelle de votre Conseil à l'égard de cette entente pour s'assurer de bien cerner la portée que vous lui accordez et les préoccupations de votre communauté relativement au projet.

Je vous remercie de votre collaboration aux travaux de la commission et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Qussai Samak
Président de la commission